



**COMMUNE DE DURTAL**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE**  
**LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JANVIER 2022**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle haute de l'Odyssée, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

**Convocation** : 20 janvier 2022

**Nombre de Membres** : Convoqués : 23

**Présents** : 20 Mmes C. BOBET, E. BIGNON, A. BIGOT, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, MC ORSINI, V. VIERON et C. VILLATTE et MM. G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, D. LANDFRIED, T. LÉBOUCHER, L. LÉBRUN, et S. OUVRARD

**Absents excusés**: 3 M. DESMARRES, P. GRASSET et J. THIBAUT

**Pouvoirs** : 3 M. DESMARRES donne pouvoir à G. CHOUETTE, P. GRASSET donne pouvoir à S. GOHIER, J. THIBAUT donne pouvoir à J. DEHONDT

**Secrétaire de Séance** : A. IRAN

**Affichage** : 28 janvier 2022

SOMMAIRE

I- Approbation du PV de la séance du 14/12/21

II- Finances :

1. Tarifs et loyers 2022
2. Redevance d'occupation du domaine public et droit de place
3. Demande de subvention DETR – construction d'une gendarmerie

Points divers:

Fusion du SICTOM  
Elections présidentielles et législatives

## **2022-01-01 - : Tarifs et loyers 2022**

**Pour : 23**

Le Conseil municipal,

Considérant le contexte pandémique actuel,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'apporter des modifications aux tarifs généraux, tels qu'ils sont prévus dans le tableau ci-dessous :

	Tarifs 2022
<b>CIMETIERE</b>	
Concession 30 ans – l'emplacement de 2 m²	194,00
Concession 15 ans – l'emplacement de 2 m²	105,00
Concession Enfants jusqu'à 5 ans (trentenaire)	105,00
Columbarium durée : 15 ans	642,00
Columbarium durée : 30 ans	1 070,00
Jardin du souvenir, plaque de nom, durée 15 ans	52,00
Cavurne durée : 15 ans	310,00
Cavurne durée : 30 ans	520,00
Caveaux deux places	1 179,00
<b>MARCHE HEBDOMADAIRE</b>	
Par jour et ml - abonnés trimestriels	0,50
Par jour et ml - occasionnels	0,90
Perception minimale par installation et par jour - abonnés	1,00
Perception minimale par installation et par jour -occasionnels	1,80
Petits cirques, manèges - week-end	38,00
Gros camions (style OUTIROR) - par jour	86,00
Redevance électricité pour abonnés	22,50/ trimestre
Redevance électricité pour non abonnés	3,40 / jour
<b>PHOTOCOPIE</b> - La photocopie (recto, A4, noir et blanc)	0,20

	SALLE DE L'ODYSSEE				
	DURTAL		EXTERIEUR		PROFESSIONNEL Comité d'ent., banques....
	Par jour	Forfait deux jours	Par jour	Forfait deux jours	Par jour
ARRHES Versées à la réservation (Chèque séparé)	55 €		105 €		155 €
LES DEUX SALLES *	455 €	755 €	605 €	980 €	755 €
Caution versée à la réservation	1 350€		1 350 €		1 355 €
GRANDE SALLE * (bas – 430 m2)	380 €	605 €	480 €	755 €	605 €
Caution versée à la réservation	1 000 €		1 000 €		1 000 €
PETITE SALLE (haut – 140 m2)	80 €	155 €	130 €	230 €	155 €
Caution versée à la réservation	355 €		355 €		355 €

GRADINS Avancés : Oui /Non	105 €	105 €	105 €

Préparation des salles la veille de la réservation, à partir de 17 h	Les deux salles	Grande salle	Petite salle
	Gratuit	Gratuit	Gratuit

<b>BORNE CAMPING CAR</b>	2,00
- Location nacelle - demi-journée - sans chauffeur	100,00
- Location nacelle - Journée - sans chauffeur	180,00

### **2022-01-02 :- Redevance d'occupation du domaine public et droit de place**

Pour : 23

Le Conseil municipal,

Considérant la situation pandémique actuelle ;

Après en avoir délibéré,

- ANNULE la redevance pour occupation du domaine public pour les terrasses pour l'année 2022 ;
- ANNULE le droit de place pour le marché hebdomadaire pour l'année 2022 ;
- PRECISE que la redevance Electricité est rétablie.

### **2022-01-03 - 3. Demande de subvention DETR – construction d'une gendarmerie**

**Pour : 23**

Le Conseil municipal,

Considérant que dans le cadre du redéploiement territorial de ses brigades de proximité, la gendarmerie nationale est amenée à prévoir l'installation d'une nouvelle unité sur la commune de DURTAL.

En concertation avec la municipalité de DURTAL, cette nouvelle brigade doit être construite dans la continuité de l'ensemble résidentiel Guy de Maupassant, quartier d'habitations réservées aux gendarmes affectés au secteur.

Q'une parcelle d'environ 1 043 m<sup>2</sup> est réservée à cet usage à l'extrémité nord de l'ensemble du terrain et raccordée à la rue des petits champs. La parcelle comprend un garage qui pourra être déconstruit pour faciliter la réalisation du projet. Le projet de construction est porté par la collectivité qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

L'insertion urbaine de la brigade devra prendre en compte les éléments suivants :

- circulations sécurisées entre la brigade et les logements des gendarmes,
- accès public par la rue des petits champs supposant l'aménagement de stationnements publics extérieurs et l'aménagement d'un espace public d'accès à la brigade,
- la mise en sécurité (mur d'enceinte) de l'ensemble résidentiel et de la brigade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2022 (DETR) au taux de 35 % du montant de l'opération,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	
Coût des travaux	977 730,00 € HT
Honoraires MOE, frais divers	333 699,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 311 429,00 € HT</b>

<b>Recettes</b>	
-----------------	--

DETR, taux 35 % (plafond)	459 000,15 € HT
Subvention décret 93-130	130 975,00 € HT
Autofinancement ( %)	721 453,85 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 311 429,00 € HT</b>

Le Maire, Pascal FARION

Sans autre question, la séance est levée à 21h25

Pour extrait certifié conforme, affiché le 28 janvier 2022

